

GV DE CROLLES - MODIFICATION DES STATUTS

Sur proposition du Comité Directeur (CODIR) les statuts sont modifiés comme suit :

ARTICLE 8

7^{ème} alinéa, la phrase suivante est supprimée : « **Le vote par correspondance n'est pas admis.**» et est remplacée par :

« Lors de la tenue en présentiel de l'Assemblée, le vote par correspondance n'est pas admis. »

Cet article est complété par l'alinéa suivant :

« En cas d'impossibilité de tenue de l'Assemblée en présentiel (cas de force majeure, interdiction administrative, légale), celle-ci, sur décision du CODIR, pourra se tenir soit en distanciel, soit par correspondance. Il sera possible de proposer les 2 formules. Un délai de 7 jours minimum doit être laissé après l'envoi des convocations pour que les adhérents puissent poser des questions. Un délai de 7 jours maximum est laissé au CODIR pour répondre. L'ouverture de l'Assemblée ne peut être déclarée qu'au terme de ces deux phases et la clôture doit avoir lieu au maximum dans les 15 jours suivants. »

ARTICLE 13

Le 1^{er} alinéa est modifié comme suit :

« La section est administrée par un Comité Directeur (CODIR), composé de 3 à 20 membres, qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'Assemblée Générale ou à un autre organe. »

Le 4^{ème} alinéa est modifié comme suit :

« Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale pour une durée de quatre ans, liée aux Olympiades. Ils sont rééligibles. C'est le Comité Directeur qui désigne le candidat Président qui sera présenté à l'approbation de l'Assemblée Générale. L'association peut se doter d'une co-présidence, dans ce cas le CODIR désigne aux maximum 2 co-Présidents qui seront présentés au vote de l'assemblée. »

ARTICLE 14

Devant les difficultés liées à l'absence de candidats à la présidence, le 1^{er} alinéa est remplacé par :

« Le Comité Directeur désigne en son sein, au moins un Secrétaire et un Trésorier qui composeront le Bureau avec le Président ou les 2 co-présidents. »

Au début du § « Président », un alinéa est introduit :

« En cas de co-Présidence, les champs d'intervention (exécution des tâches en interne, engagement de l'association envers des tiers, gestion du personnel, gestion des comptes, porte-parole de l'association vis-à-vis des médias, des partenaires, des pouvoirs publics, de l'administration...) seront librement répartis entre eux. »

A la fin du § « Président », il est inséré l'alinéa suivant :

« A la demande du Président ou des co-Présidents, le CODIR peut compléter le bureau en désignant toute personne choisie parmi ses membres, qu'il jugera utile au fonctionnement du bureau. »

ARTICLE 28

L'article 28 est modifié comme suit :

« Le Comité Directeur peut donner mandat exprès à toute personne de son choix pour accomplir les formalités de déclaration et de publication prévues par la loi du 1er Juillet 1901 et par le Décret du 16 Août 1901. »

Les dispositions des présents Statuts sont applicables à compter du 17 janvier 2022.

L'Association a été déclarée à la Préfecture de l'Isère : le 19 décembre 1980 Sous le N° 10.648. Parution au J.O. N°5 (113ème année : page NC 251) du 7 janvier 1981. Référence Association : W381004435 »

A Crolles, le 17 janvier 2022

Le ou les Co-Président(s)

Secrétaire

GV CROLLES - COMPTE DE RESULTATS AU 31/08/2021

DEPENSES	31/08/2021	31/08/2020	RECETTES	31/08/2021	31/08/2020
Licences et affiliation	10 185,00	14 804,10	Licences	9 274,00	13 843,50
Activités	13 990,00	6 619,58	Activités	24 629,25	67 582,78
			Cotisations	10 639,25	61 841,18
Séjours	13 990,00	5 741,60	Séjours	13 990,00	5 741,60
Reversement Ski de fonds	0,00	877,98			
Animateurs salariés	39 554,76	46 595,59	Animateurs salariés	14 766,10	0,00
Salaires bruts	30 079,47	25 122,53	indemnités de chômage partiel	12 286,42	0,00
Charges patronales	3 652,68	16 195,06	Remboursement formations	2 479,68	0,00
Indemnités de déplacements	1 445,28	2 908,80			
médecine du travail	299,22	413,96			
Traitement de la paie	1 465,00	1 725,00			
Frais de formations animateurs	2 613,11	230,24			
Animateurs bénévoles	1 327,62	1 389,40	Animateurs bénévoles	88,24	0,00
frais de reconnaissances	365,24	653,04	Rembours formations ABR	88,24	0,00
frais de formations	962,38	736,36			
Location/achat matériels	138,85	7 663,66	Subventions demandées	18 481,41	1 200,00
Achat de matériels	138,85	299,70	subvention mairie	1 200,00	1 200,00
Location piscine	0,00	7 363,96	fonds de solidarité Covid	17 281,41	0,00
Charges de structure	3 993,72	3 568,43	Autres recettes	1,71	1 853,22
frais de gestion	774,95	1 006,56	événementiel	0,00	1 853,22
internet	3 058,77	5,55	autres prod de gestion	1,71	0,00
événementiel	160,00	2 556,32			
Charges financières	0,00	0,00	Produits financiers	70,26	160,07
			intérêts C/L	70,26	160,07
Charges exceptionnelles	2 000,00	4 150,00	Produits exceptionnels	3 990,00	160,00
VNC des actifs cédés		160,00	Produits de cession des actifs		160,00
Dotation aux provisions	2 000,00	3 990,00	reprise sur provisions	3 990,00	
Emploi des contrib volont en nature	59 800,00	68 221,98	Contrib volontaires en nature	59 800,00	68 221,98
Mise à dispo grat de biens et prestat	4 600,00	5 251,98	Prestations en nature	4 600,00	5 251,98
Personnel bénévole	55 200,00	62 970,00	bénévolat	55 200,00	62 970,00
TOTAL DEPENSES	130 989,95	153 012,74	TOTAL RECETTES	131 100,97	153 021,55
EXCEDENT	111,02	8,81			

GV CROLLES - BILAN AU 31/08/2021					
ACTIF	31/08/2021	31/08/2020	PASSIF	31/08/2021	31/08/2020
Actif immobilisée			Report à nouveau	43 328,95	43 320,14
parts sociales BPDA			Excédent	111,02	8,81
Actif circulant			Total Fonds Propres	43 439,97	43 328,95
Créances	806,68	5 165,00	Provision pour risques et charges		
BPDA	3 042,78	1 488,28	Provision pour risques et charges	2 000,00	3 990,00
livret A	81 699,34	66 631,91	Dettes		
Caisse	444,83	466,00	Fournisseurs	5 848,46	8 261,95
			Dettes sociales et fiscales	1 392,70	2 572,57
			Autres dettes	24 867,50	11 517,02
			Prod constatés d'avance	8 445,00	4 080,70
TOTAL ACTIF	85 993,63	73 751,19	TOTAL PASSIF	85 993,63	73 751,19

GV CROLLES - BUDGET PREVISIONNEL REVISE AU 31/08/2022 ET INITIAL AU 31/08/2023

DEPENSES	2022/2023 initial	2021/2022 révisé	2021/2022 voté	RECETTES	2022/2023 initial	2021/2022 révisé	2021/2022 voté
Licences	12 873,00	11 385,00	17 554,00	Licences	12 015,00	10 503,00	16 492,00
				Activités	76 000,00	53 100,00	76 245,00
Animateurs salariés	55 850,00	53 750,00	53 203,00	Animateurs salariés	1 100,00	1 100,00	600,00
Salaires bruts	34 200,00	32 800,00	33 200,00	Remboursement formations sal	1 100,00	1 100,00	600,00
Charges patronales	12 300,00	11 700,00	12 000,00				
Indemnités de déplacements	5 800,00	5 900,00	4 900,00				
médecine du travail	350,00	350,00	403,00				
CDOS/Impact emploi	2 000,00	1 800,00	1 500,00				
Frais de formations animateurs	1 200,00	1 200,00	1 200,00				
Animateurs bénévoles	2 600,00	3 100,00	2 500,00	Animateurs bénévoles	80,00	160,00	100,00
frais de reconnaissances	1 600,00	1 600,00	1 600,00	Remboursement formations ABR	80,00	160,00	100,00
frais de formations ABR	1 000,00	1 500,00	900,00				
Location/achat matériels	17 242,00	8 807,00	19 690,00	Subventions demandées	1 700,00	2 500,00	3 500,00
Achat de matériels	2 081,00	2 100,00	2 090,00	subvention mairie	1 700,00	1 500,00	1 500,00
Location piscine	15 161,00	6 707,00	17 600,00	subvention exceptionnelle mairie		1 000,00	2 000,00
Charges de structure	3 270,00	4 734,00	4 930,00	Autres recettes	900,00	950,00	900,00
frais de gestion	760,00	760,00	860,00	événementiel	900,00	950,00	900,00
internet	730,00	724,00	100,00				
événementiel	1 780,00	3 250,00	1 970,00				
amortissement site internet			2 000,00				
Charges financières	0,00	0,00	0,00	Produits financiers	40,00	40,00	40,00
				intérêts C/L	40,00	40,00	40,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	Produits exceptionnels	0,00	13 423,00	0,00
				Reprises provision		2 000,00	
				reprise du report à nouveau		11 423,00	
Emploi des contrib volont en nature	0,00	0,00	0,00	Contributions volontaires en nature	0,00	0,00	0,00
Mise à dispo gratuite de biens et prestat				Prestations en nature			
Personnel bénévole				bénévolat			
TOTAL DEPENSES	91 835,00	81 776,00	97 877,00	TOTAL RECETTES	91 835,00	81 776,00	97 877,00
EXCEDENT				DEFICIT			
TOTAL GENERAL	91 835,00	81 776,00	97 877,00		91 835,00	81 776,00	97 877,00